Montpellier : lourdes sanctions contre les membres de l'université qui avaient permis à un commando de débloquer la fac de droit

07/02/2019 à 19h49

Révocation pour l'un, interdiction d'enseignement de cinq ans pour l'autre : de lourdes sanctions ont été prises à l'encontre de Jean-Luc Coronel de B., professeur d'histoire du droit et Philippe P., l'ancien doyen de la Fac de droit de Montpellier.

Ces deux hommes étaient soupçonnés par la justice d'être directement impliqués dans l'évacuation manu militari d'un amphi de la fac de droit, en mars 2018.

Une procédure administrative délocalisée a été lancée par l'université contre ces deux enseignants et la sanction est tombée : Philippe P., 59 ans, est interdit d'enseigner pendant cinq ans et Jean-Luc Coronel de B., 51 ans, a lui carrément été radié.
[…]

La Gazette de Montpellier